

Commune de Charly 69390

PROCES VERBAL

De la Séance du Conseil Municipal du 17 Février 2009

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 février 2009, s'est réuni le 17 Février 2009, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire.

Présents : Monsieur Claude VIAL (Maire) – Madame Corinne BARBASSO-BRUAS - Monsieur Paul ROCHEFORT – Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ - Monsieur Joseph MARTIN (Adjoints) - Madame Marie-Claude FEHREMBACH - Monsieur Maurice GUERRIERI - Madame Hélène HUGUES - Madame Laurence FLANDIN – Madame Pascale PERRIN – Madame Renée OECHSLIN – Madame Anne GAVOILLE - Madame Marguerite EXBRAYAT – Madame Jocelyne VIAL- Monsieur Gérard ALLAIS –Monsieur Etienne FRISO - Madame Agnès ESPINOUX.

Absents : Madame Annie LEGROS - Monsieur Serge OLLAGNIER – Mr Bruno LAURENT – Monsieur Jacques TOUILLON – Monsieur Bruno METRAL – Madame Marie-Laure RUÉ – Monsieur Pierre-Edouard GUYOT d'ASNIÈRES de SALINS -

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Jacques TOUILLON à Monsieur Claude VIAL
Monsieur Jean-Christophe LOUBIÈRE à Monsieur Paul ROCHEFORT

Monsieur Patrick BERNELIN à Monsieur Gérard ALLAIS

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Secrétaire de séance : Madame Laurence FLANDIN

Affichage du compte-rendu sommaire : 19 Février 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

DESIGNE Laurence FLANDIN en qualité de secrétaire de séance.

1. Rénovation de l'Eglise : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des travaux d'intérêt local.

Rapporteur : Paul ROCHEFORT, adjoint au Maire chargé des finances

Monsieur Michel TERROT, député du Rhône, nous a informé dernièrement de la possibilité que nous avons de bénéficier d'une subvention au titre des travaux d'intérêt local, afin de financer les deux dernières tranches de rénovation de l'Eglise.

Après avoir procédé à la réfection du sol l'an dernier, nous souhaitons cette année terminer les travaux de rénovation intérieure : murs, menuiserie, électricité, peintures murales et vitraux. Ces travaux sont estimés à 347 880 euros HT, auxquels il convient d'ajouter 50 000 euros HT d'honoraires. Le coût total de l'opération est donc chiffré à 397 880 € HT.

Afin de financer ces travaux, la Paroisse a décidé de lancer une souscription. La recette qui en est espérée est de 80 000 euros.

Je vous propose de solliciter 80 000 euros de subvention au titre des travaux d'intérêt local. Les 237 880 euros restants seraient financés sur les fonds propres de notre commune ; aucun recours à l'emprunt n'étant envisagé.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter, dans les conditions que je viens de vous exposer, une subvention au titre des travaux d'intérêt local afin de financer les travaux de rénovation intérieure de l'Eglise

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 80 000 euros au titre des travaux d'intérêt local afin de financer les deux dernières tranches de rénovation de l'Eglise, dont le coût est estimé à 397 880 € HT.

APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 MARS 2009 à 20 H 30